

CALENDRIER 2016 :
**AGENDA DES ÉCHÉANCES : CONSULTATIONS, TRANSPOSITIONS,
ENTRÉE EN VIGUEUR DES TEXTES**

(Cliquez sur les **liens hypertexte** pour accéder directement aux textes cités)

En France

MARS 2016

18 mars 2016 : Date limite de transposition de la directive UCITS V en droit national

Europe/International



BANK FOR INTERNATIONAL SETTLEMENTS

17 mars 2016 : Comité de Bâle / Date limite de réponse à la

consultation sur l'Identification et la mesure du risque d'intervention : [Identification and measurement of step-in risk - consultative document](#)



18 mars 2016 : EBA / Date limite de réponse à la [Consultation on the Guidelines on stress testing and supervisory stress testing](#)



18 mars 2016 : Commission européenne : Date limite de réponse à la consultation sur les services financiers de détail : [Livre vert sur les services financiers de détail : de meilleurs produits, un plus large choix et davantage d'opportunités pour les consommateurs et les entreprises](#)



22 mars 2016 : EBA / Date limite de réponse à la [Consultation on remuneration of sales staff](#)



22 mars 2016 : EBA / Date limite de réponse à la [Consultation on changes to ITS on reporting](#)

En France

Europe/International



23 mars 2016 : ESMA/Date limite de réponse à la consultation sur les données de transaction/synchronisation des horloges : [Guidelines on transaction reporting, reference data, order record keeping & clock synchronisation](#)



28 mars 2016 : SEC/ Date limite de réponse à la consultation : [Use of Derivatives by Registered Investment Companies and Business Development Companies](#)



31 mars 2016 : ESMA/Date limite de réponse à la consultation sur la mise en œuvre de la réglementation sur les benchmarks : [Discussion Paper \(DP\) regarding the technical implementation of the incoming Benchmarks Regulation \(BR\)](#).



31 mars 2016 : ESMA/Date limite de réponse à la consultation sur un projet de « guidelines » sur l'abus de marchés : [Consultation Paper- Draft guidelines on the Market Abuse Regulation - ESMA/2016/162](#)



BANK FOR INTERNATIONAL SETTLEMENTS
31 mars 2016 : Comité de Bâle / Date limite de réponse à la consultation sur la **supervision bancaire** : [Guidance on the application of the Core principles for effective banking supervision to the regulation and supervision of institutions relevant to financial inclusion](#)

AVRIL



22 avril 2016: ESMA/Date limite de réponse à la consultation sur Securities Financing Transaction Regulation (SFTR) : [Discussion Paper Draft RTS and ITS under SFTR](#).



20 avril 2016 : EBA / Date limite de réponse à la [Consultation on Guidelines on implicit support for securitisation transactions](#)

MAI

JUIN



31 mai 2016 : Commission européenne / Date limite de réponse à la [consultation sur le registre de transparence pour recueillir l'avis des parties prenantes sur un futur système obligatoire pour l'ensemble des institutions de l'UE](#)



1^{er} juin 2016 : Commission européenne : Date limite de réponse à la [consultation publique sur une proposition relative à un registre de transparence obligatoire](#)



BANK FOR INTERNATIONAL SETTLEMENTS

3 juin 2016 : Comité de Bâle / Date limite de réponse à la

consultation sur les mesures de risque opérationnel : [Standardised Measurement Approach for operational risk - consultative document](#)



BANK FOR INTERNATIONAL SETTLEMENTS

10 juin 2016 : Comité de Bâle / Date limite de réponse à la

consultation sur le « Pillar 3 disclosure requirements - consolidated and enhanced framework »: [Consultative Document - Pillar 3 disclosure requirements – consolidated and enhanced framework](#)

Juin 2016 : Date limite de transposition de [MiFID 2](#) et [MiFIR](#) en droit national.

JUILLET

3 juillet 2016 : entrée en vigueur de la [directive du 16 avril 2014 relative aux sanctions pénales applicables aux abus de marché](#)

APRÈS FIN 2016 :

31 décembre 2016 : Entrée en vigueur du [règlement PRIIPS](#)

1er janvier 2017 : date "envisagée" de l'entrée en vigueur de la TTFE.

3 Janvier 2018 : Entrée en vigueur de la [directive révisée concernant les marchés d'instruments financiers MiFID II](#).

31 décembre 2019 : Les OPCVM et FIA **disposent d'un DICI conforme à la** directive OPCVM, **et sont par conséquent** exemptés jusqu'au 31 décembre 2019 de l'obligation de mettre en place un DICI conforme au règlement PRIIPS.

Sources : Assemblée Nationale, Sénat, Commission et Parlement européen, ESMA, sites des autorités (Commission et Parlement européen, ESMA, OICV...), EFAMA, guide FATCA AFG, presse....